

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 3 Juillet 2012, à 19h34, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Monsieur Johnny Pizar,	Monsieur Richard D'Amour,
Monsieur Robert Coppenrath,	Monsieur Serge Tremblay,
Madame Julie Grenier,	Monsieur Jean-Pierre Pelletier.

*Formant quorum sous la Présidence de madame la Maire Ghislaine Leblond.*

*Madame Sylvie Dolbec, agit en tant que secrétaire.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil municipal, ce qui suit:*

**1) Ouverture de la séance ordinaire du 3 juillet 2012.**

Madame la Maire souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre ladite séance.

12 07 142

**2) Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 3 juillet 2012.**

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,  
appuyé par le conseiller Johnny Pizar, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 3 juillet 2012, soit adopté en y ajoutant les points suivants : *5.10 Projet d'un protocole d'entente portant sur l'utilisation du terrain de jeux à Kingscroft.*

*5.11 Mun. Barnston-Ouest, hôtesse du souper des Fêtes 2012 de la MRC*

- 1.- Ouverture  
Mot de bienvenue du maire
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012
- 4.- Première période de questions (voir à l'endos / directives du règlement sur la période de questions)
- 5.- Suivi de la dernière séance ordinaire du conseil municipal.
  - 5.1 Estimation du coût des travaux au Centre Communautaire suite aux modifications requises par nos assureurs La Mutuelle des municipalités du Québec.
  - 5.2.1 Ajouts à l'entente portant sur l'utilisation des équipements de loisirs et de culture de la Ville de Coaticook avec les municipalités de la MRC de Coaticook
  - 5.2.2 Passeport culture Coaticook
  - 5.3 Dossier chemin Boundary
  - 5.4 Appel d'offres sur invitation Dossier sur le « Conseil sans papier »
  - 5.5 Résolution adoptant le règlement #235-2012 « Règlement fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2012 et les suivants »
  - 5.6 Planification stratégique de la municipalité
  - 5.7 Dépôt du document mis à jour : « Projet de la mise à jour de la politique familiale et du plan d'action de la PFM et de Municipalité amie des aîné(e)s par le Comité Famille MADA de Barnston-Ouest »
  - 5.8 Invitation aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités
  - 5.9 Personnage historique à Kingscroft
  - 5.10 Projet d'un protocole d'entente portant sur l'utilisation du terrain de jeux à Kingscroft.
  - 5.11 Mun Barnston-Ouest, hôtesse du souper des Fêtes 2012 de la MRC Coaticook.
- 6.- Correspondance.
  - 6.1 Invitation à la 19<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf du maire de la Ville de Waterville
  - 6.2 Dépôt d'un exemple de projet de code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook
  - 6.3 Formations dispensées par la Fédération Québécoise des Municipalités (MMQ) – automne 2012.

- 6.4 Invitation à participer aux trois (3) forums – Solidarité rurale du Québec
- 6.5 Demande d'utilisation du Centre Communautaire pour des activités de Yoga.
- 7.- Rapport de madame la Maire et des conseiller(ère)s.
  - 7.1 Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités
  - 7.2 Rapport des conseiller(ère)s
- 8.- Rapport de l'inspecteur municipal en voirie.
  - 8.1 Dépôt du rapport mensuel.
- 9.- Rapport de la directrice générale.
  - 9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
  - 9.2 Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale
  - 9.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires (4 membres du conseil)
  - 9.4 Résolution – Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.
- 10.- Trésorerie.
  - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 11.- Divers.
  - 11.1
- 12.- Deuxième période de questions.
- 13.- Levée de la séance ordinaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

12 07 143

**3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012.**

**Il est proposé par la conseiller Johnny Pizar, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012, soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4) 1<sup>ere</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

*Arrivée du conseiller Richard D'Amour, il est 19h44.*

12 07 144

**5.1) Estimation du coût des travaux au Centre Communautaire suite aux modifications requises par nos assureurs la Mutuelle des municipalités du Québec.**

Attendu la visite de nos assureurs en date du 8 février dernier et des modifications qui sont requises par ces derniers, à savoir:

- l'installation de dispositifs d'arrêt à glace au centre communautaire;
- nettoyage à l'intérieur et à l'extérieur de la cabane de la patinoire afin de retirer tout éclat de vitre;
- réparation des fenêtres brisées à la cabane de la patinoire;

Attendu que lesdites modifications doivent être finalisées au 28 juillet prochain;

Attendu que l'estimation du coût reçue par l'entreprise SDK Construction vise à installer les dispositifs d'arrêt à glace au centre communautaire ainsi qu'à remplacer 100 pi.c de déclin de pin peinturé;

Attendu que les travaux demandés à la cabane de la patinoire seront effectués à l'interne, par l'inspecteur municipal en juillet;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,**  
**appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu;**

Que la municipalité octroie le contrat à l'entreprise SDK Construction pour les travaux ci-haut mentionnés, au coût de 3 335\$, plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité.**

12 07 145

**5.2.1) Ajouts à l'entente portant sur l'utilisation des équipements de loisirs et de culture de la Ville de Coaticook aux municipalités de la MRC de Coaticook**

Attendu que par sa résolution #12-06-121, la municipalité de Barnston-Ouest a adhéré à l'entente proposée par la Ville de Coaticook;

Attendu la correspondance de la Ville de Coaticook en date du 20 juin, informant la municipalité des modifications apportées à ladite entente, dont notamment :

- l'ajout du parc Découverte nature de Baldwin,
- les précisions sur la façon dont les associations procéderont en cas de limitation due à la capacité d'accueil,
- la diffusion d'information dans les bulletins municipaux,
- la nomination d'un responsable attribué au suivi et à l'application de cette entente.

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,**  
**appuyé par le conseiller Robert Coppenrath et il est résolu;**

Que les membres du conseil sont accord avec les ajouts que la Ville de Coaticook a apportés à l'entente portant sur l'utilisation des équipements de loisirs et de culture.

**Adoptée à l'unanimité.**

12 07 146

**5.2.2) Politique familiale et remboursement d'adhésion aux activités culturelles, récréatives et de loisirs**

Attendu que la municipalité de Barnston-Ouest a signé une entente de cinq (5) ans avec la Ville de Coaticook portant sur l'utilisation des équipements de loisirs de la Ville par les citoyens de Barnston-Ouest;

Attendu que la municipalité de Barnston-Ouest s'est engagée dans un processus d'élaboration et de mise à jour de la politique familiale municipale;

Attendu que le projet de Politique familiale déposé au Conseil lors de la séance du 3 juillet 2012 prévoit le remboursement d'activités culturelles, récréatives et de loisirs;

Attendu que la municipalité a par la résolution #12-04-086, accepté de rembourser les frais d'adhésion à des services de bibliothèque dans les établissements des MRC de Coaticook et de Memphrémagog;

Attendu que les organismes culturels situés sur le territoire de la Ville de Coaticook, le Pavillon des Arts et de la Culture, la Bibliothèque Françoise-Maurice, le Musée Beaulne et la Société d'histoire de Coaticook ont regroupé leurs offres de services sous l'appellation Passeport Culture Coaticook, offert à tous les résidants à un tarif régulier et à un tarif étudiant;

Attendu qu'il y a lieu de revoir les conditions applicables aux remboursements pour tenir compte de l'expérience à ce jour, l'adoption de la formule Passeport culture Coaticook (PCC), la signature de l'entente sur l'utilisation des équipements de loisirs de la Ville de Coaticook et l'adoption de la Politique familiale révisée;

Attendu qu'il est nécessaire de préciser que cette Politique s'applique à tous les résidents de Barnston-Ouest et que par « résident », le Conseil entend ceux dont le lieu principal de résidence est sur le territoire de Barnston-Ouest;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,  
appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu;**

Que par cette résolution, le conseil municipal décide de :

- a) Abroger la résolution 12-04-086;
- b) Favoriser la participation des citoyens de Barnston-Ouest aux activités de loisirs et récréatifs couverts par l'entente entre la Ville et la municipalité en faisant la promotion de l'activité physique auprès de sa population;
- c) Favoriser l'achat par les citoyens de Barnston du Passeport Culture Coaticook en faisant connaître la disponibilité du Passeport à travers les pages du Bulletin Le Joyau;
- d) Faciliter l'adhésion aux services de bibliothèques d'Ayer's Cliff, Magog et Stanstead, notamment pour répondre aux besoins de la population anglophone;
- e) Rembourser les frais de participation aux activités récréatives et culturelles ainsi que d'achat du Passeport Culture Coaticook sur la base des 4 règles suivantes :
  - a. Un seul remboursement familial annuel pour les résidents de Barnston-Ouest;
  - b. Un maximum de 100\$ sera remboursé aux résidents peu importe le nombre de participants dans la famille;
  - c. Toute demande de remboursement ne pourra être complétée que sur dépôt des pièces justificatives originales;
  - d. Un seul remboursement par année calendrier sera effectué par les services municipaux afin de limiter les frais administratifs;
- f) Revoir annuellement l'application de cette Politique (en juillet de chaque année) pour faciliter son application et ajuster les montants, s'il y a lieu.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5.3) Dossier du chemin Boundary**

La secrétaire-trésorière adjointe informe le conseil municipal que les quatre (4) propriétaires ont retourné le document d'approbation dûment signé acceptant ainsi l'entente entre eux relativement à l'entretien du chemin Boundary. Le tout a été envoyé à notre aviseur légal qui préparera les documents légaux.

12 07 147

**5.4) « Conseil sans papier » - Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériel informatique**

Attendu le désir des membres du conseil municipal d'effectuer un virage écologique donc d'acquérir du matériel informatique dans le but de devenir un « Conseil sans papier »;

Attendu que le conseil municipal désire obtenir des prix auprès de trois (3) fournisseurs ;

Attendu que l'estimation du coût de la dépense nette pour la fourniture de matériel informatique est inférieure à 25 000\$ ;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,  
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu ;**

De mandater la directrice générale afin qu'elle procède à l'appel d'offres sur invitation selon les besoins formulés par le conseil municipal, auprès des trois (3) fournisseurs désignés par les membres du conseil municipal.

**Adoptée à l'unanimité.**

12 07 148

**5.5) Résolution adoptant le règlement #235-2012 – « Règlement fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2012 et les suivants »**

**Règlement #235-2012, fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2012 et les suivants.**

**ATTENDU QUE** un avis de motion et le projet du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2012, par le conseiller Johnny Pizar ;

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Johnny Pizar,  
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Grenier;**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, d'adopter le présent règlement, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :**

Que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest, ordonne et statue par le présent règlement ainsi qui suit, à savoir,

**Article 1**

Le présent règlement remplace le règlement numéro 219, adopté le 14 mars 2011 et portant sur le même sujet.

**SECTION I – RÉMUNÉRATION FIXÉE PAR LA MUNICIPALITÉ**

**Article 2**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, une rémunération annuelle de 8 284.91\$ sera accordée au Maire. Quant aux conseillers, ils recevront un montant de base de 828.49\$, auquel s'ajoutera un montant de 110.47\$ pour chaque présence à une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil municipal, ainsi que 55.23\$ pour chaque présence à une réunion de comité.

Par contre, aucun montant supplémentaire ne sera alloué lors de présence aux séances de travail précédant la séance du conseil.

Toutefois, selon les articles 12 à 16 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, ils auront droit à un minimum de 823\$.

**Article 3**

Lesdites rémunérations seront composées d'un salaire et d'une allocation de dépenses :

<b><u>Le maire :</u></b>	salaire :	5 499.27\$
	allocation de dépenses :	2 749.64\$
<b>Total</b>		<b>8 248.91\$</b>

**Les conseillers :**

	Montant de base	présence réunion du conseil	présence réunion de comité
Salaire	552.33\$	73.65\$	36.82\$
Allocation de dépenses	276.16\$	36.82\$	18.41\$
<b>Total</b>	<b>878.49\$</b>	<b>110.47\$</b>	<b>55.23\$</b>

**SECTION II – INDEXATION**

**Article 4**

La rémunération fixée à la section I sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 indexée annuellement selon la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) global de la Banque du Canada du mois de septembre à août de l'année précédente ou minimalement à 1% en cas d'IPC négatif ou faible.

**SECTION III – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**Article 5**

En sus de la rémunération et de l'allocation de dépenses ci-haut mentionnées, les membres du conseil peuvent se faire rembourser les frais de déplacement lorsque dans l'exercice de leurs fonctions ils ont à se déplacer à l'extérieur des limites du territoire de la municipalité. Le tarif alloué pour ces frais de déplacement est fixé à 0.45\$ du kilomètre. Sur présentation d'un état appuyé de pièces justificatives, les membres du conseil seront remboursés par la municipalité selon les modalités de l'article suivant.

#### **SECTION IV – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION**

##### **Article 6**

Les rémunérations seront payées en trois versements, soit en avril, août et décembre de chaque année.

##### **Article 7**

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la Municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

##### **Article 8**

En plus des rémunérations mentionnées ci-haut, le conseil pourra aussi autoriser par un membre du conseil pour le compte de la Municipalité, pourvu qu'elles aient été autorisées par résolution du conseil. (Article 25-26 C.M.)

##### **Article 9**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les prescriptions de la loi.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **5.6) Planification stratégique de la municipalité**

La secrétaire-trésorière adjointe a remis ce point à l'ordre du jour, tel que demandé par le conseil municipal en mai dernier. Le conseiller responsable Robert Coppenrath en fera le suivi.

#### **5.7) Dépôt du document mise à jour « Projet de la mise à jour de la politique familiale et du plan d'action de la PFM et de Municipalité amie des aîné(e)s par le Comité Famille MADA de Barnston-Ouest**

Dépôt dudit document pour fin d'adoption avec ou sans modification en août.

12 07 149

#### **5.8) Invitation aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)**

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,  
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu;**

Que la municipalité autorise le paiement et l'inscription de la conseillère Julie Grenier et tout autre conseiller intéressé à y assister, madame la Maire étant inscrite par la MRC de Coaticook aux assises annuelles de la FQM, qui auront lieu les 27, 28 et 29 septembre 2012 à Québec.

Que la municipalité autorise également les dépenses relatives à ce congrès, c'est à dire les frais de déplacement et de repas s'y rattachant. Celles-ci seront remboursées selon les directives inscrites au règlement #235-2012.

Que la municipalité autorise la réservation et la dépense relativement à l'hébergement auprès de la MRC de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité.**

12 07 150

#### **5.9) Personnage historique à Kingscroft**

Attendu qu'il y aura l'installation du boîtier vocal pour ledit personnage par l'entreprise responsable et que l'électricien devra en faire le raccordement suite à cette installation ;

Attendu qu'il est nécessaire de commander une palette de tourbe ;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,**  
**appuyé par le conseiller Robert Coppenrath et il est résolu;**

Que la municipalité autorise la dépense reliée aux travaux ci-haut mentionnés.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5.10) Résolution adoptant le « Protocole d'entente portant sur l'utilisation du terrain de jeux à Kingscroft »**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

12 07 151

**5.11) Résolution – Municipalité de Barnston-Ouest, hôtesse du souper des Fêtes 2012 de la MRC de Coaticook**

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,**  
**appuyé par le conseiller Richard D'Amour, et il est résolu;**

Que la municipalité accepte d'agir en tant qu'hôtesse lors du souper des Fêtes 2012, accueillant les municipalités de la MRC de Coaticook et la MRC de Coaticook.

Que la municipalité autorise la dépense relativement au cocktail de bienvenue.

**Adoptée à l'unanimité.**

12 07 152

**6.1) Invitation à la 19<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf du maire de la Ville de Waterville**

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,**  
**appuyé par le conseiller Robert Coppenrath, et il est résolu;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Madame la Maire Ghislaine Leblond à cette activité qui aura lieu le 8 août à Waterville, au coût de 110\$.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.2) Dépôt d'un exemple de projet de code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook**

Dépôt seulement.

**6.3) Formations dispensées par la Fédération Québécoise des Municipalités (MMQ) – automne 2012.**

Dépôt seulement.

**6.4) Invitation à participer aux trois (3) forums – Solidarité rurale du Québec**

Aucun membre du conseil municipal est en mesure d'y assister.

12 07 153

**6.5) Demande d'utilisation gratuite du centre communautaire pour des activités de Yoga.**

Attendu la demande d'utilisation gratuite du centre communautaire, par un non résidant de la municipalité, pour des cours de Yoga, qui auraient lieu les samedis avant-midi ;

Attendu les modalités indiquées au contrat de location du centre communautaire à l'item B sur les coûts de location, et s'appliquant à la présente demande, à savoir :

Activités personnelles, familiales, de groupes provenant de l'extérieur de la municipalité.  
« ET »

Activités à caractère commercial ou non lucratif, privées ou s'adressant à tous avec un coût d'entrée et/ou de cotisation 300 \$

(ex : activité dansante, spectacle de chants, spectacle, pièce de théâtre, cours, formation, ect)

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;**

Que le conseil municipal refuse la présente demande d'utilisation gratuite pour les motifs ci-haut mentionnés.

**Adoptée à l'unanimité.**

*Départ du conseiller Robert Coppenrath, il est 20h45*

**7.1) Rapport de madame la Maire, rapport des activités.**

Madame la maire fait part au conseil de ses diverses activités.

**7.2) Rapport des conseillers.**

Les conseillers énumèrent leurs activités du mois.

**8.1) Rapport de l'inspecteur municipal sur la voirie**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juin 2012.

**9.1) Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juin 2012.

**9.2) Rapport de la directrice générale**

Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale sur les frais de déplacement du mois de juin 2012.

**9.3) Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose officiellement lesdites déclarations des élus : Jean-Pierre Pelletier, Julie Grenier, Johnny Pizar, Robert Coppenrath.

12 07 154

**9.4) Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 8 novembre 2012 – extrait de l'état**

Attendu que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

Attendu que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par celui-ci ;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar, appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;**

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 31 décembre 2010 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère,



l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2010 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2011 aura été conclue avec la secrétaire-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

**Adoptée à l'unanimité.**

12 07 155

**10.1) Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 04 juin - #12-06-140	168 251.32\$
B)	Dépenses incompressibles	33 197.91\$
C)	Salaires juin 2012	7 915.27\$
D)	Comptes à payer au 03 juillet 2012	89 647.29\$

Attendu que la directrice générale met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,  
appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu;**

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des comptes à payer (D) au montant de 89 647.29\$, tel que présenté aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11) Divers**

**12) 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

12 07 156

**13) Levée de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2012**

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, et il est résolu;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h06.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

MAIRE

---

SEC-TRÉSORIÈRE ADJOINTE